



COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Jeudi 3 février 2022 – 11h

PROCES-VERBAL

Le Comité syndical du SYMALIM s'est réuni le jeudi 3 février à 11h à la salle Conférence du Palais du Travail à Villeurbanne

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5 + 5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1

JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIÈRE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:

Mme Creuze à M. Vieira
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand
M. Goubet à M. Gaitet
Mme Le Gren à M. Vieira
Mme Terrier à M. Quiniou

Participaient également à la réunion :

Symalim : Mme Sibué-Allart, M. Trillat, Mme Tourvieille, Mme Vital,
Mme Pedoussaud,
Segapal : M. Maury

M. Vieira ouvre la séance à 11h08 après vérification du quorum.
M. Vieira excuse les absents, du fait en grande partie du covid, et excuse également le Symalim pour l'envoi tardif des derniers documents (l'équipe du Symalim étant touché également).

ADMINISTRATION GENERALE

Cf. Procès-verbal du Comité du 10 décembre 2021 diffusé via Dematis le 17 décembre 2021.

Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES

2022_01_ Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

M. Quiniou insiste sur le fait que l'information complète sur les projets et leur contenu doit bien être communiquée à tous les membres, et pas uniquement au travers des actes de gestion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_02_ Modification des représentants de la ville de Neyron

M. Vieira accueille M. Brière et Mme Garoutte, et spécifie que M. Brière a souhaité être membre de la Commission accessibilité et mobilités.

Il précise à Mme Garoutte que M. Brière, titulaire de Neyron étant présent, elle ne prend pas part au présent comité syndical.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_03_ Modification d'un représentant du Symalim à la commission d'appel d'offre (CAO) du Symalim

M. Vieira explique qu'il s'agit de remplacer M. André Vincent qui ne siège plus au Symalim. Etant déjà suppléant au sein de la CAO, M. Vieira propose de passer en titulaire, et laisserait sa place de suppléant à qui le souhaiterait.

Mme Tomic se propose en suppléante, si personne d'autre ne se déclare.

M. Quiniou propose que le sujet soit soumis à nouveau au prochain comité syndical, vu le nombre important d'absents, au cas où d'autres élus souhaitaient être membres de la CAO.

Mme Tomic et M. Vieira sont tout-à-fait d'accord pour qu'une nouvelle désignation soit proposée au prochain comité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_04_ Modification d'un représentant du Symalim au Conseil d'administration de la SEGAPAL

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

2022_05_ Adoption du compte de gestion 2021 - Budget principal du SYMALIM et Budget annexe Navette fluviale

Mme Tourvieille présente les éléments.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_06_ Adoption du compte administratif 2021 – Budget principal du Symalim et budget annexe Navette fluviale

Mme Tourvieille présente les éléments.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_07_ Affectation du résultat 2021- Budget principal du Symalim et budget annexe Navette fluviale

Mme Tourvieille présente les éléments.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Fischer arrive à 11h31.

2022_08_ Budget primitif du budget principal du Symalim - exercice 2022

Mme Tourvieille présente les éléments.

Mme Garoutte voudrait savoir quel centre équestre est concerné pour la réhabilitation des toitures.

M. Vieira lui indique qu'il s'agit du centre n°3, Equ'ain, touché par la grêle en juin 2021.

M. Vieira remercie à ce sujet le département de l'Ain pour leur participation à cette réhabilitation.

Mme Garoutte s'inquiète du centre équestre « Escadron du Grand parc » qui est fermé, laissé à l'abandon. Elle s'interroge vraiment sur tous ces bâtiments complètement à l'arrêt, et sur tous ces terrains non utilisés.

Mme Sibué-Allart informe Mme Garoutte que la Ségalpal, dont M. Maury ici présent, travaille actuellement sur le projet d'occupation en attendant pour que le Symalim lance une consultation pour une mise à bail emphytéotique qui permettra de mener un véritable projet.

Elle propose qu'une rencontre ait lieu avec M. Brière et Mme Garoutte afin que leur soient présentés tous les projets et les réflexions en cours du Symalim.

M. Gaitet rappelle l'historique de ce lieu, en sachant que le dernier gérant était parti en ne payant ni ses dettes, ni ses employés, et s'est même permis de vendre la cuisine du restaurant qui ne lui appartenait pas.

M. Gaitet indique également qu'un beau projet avec Equiphoria (institut basé en Lozère spécialisé dans l'hippothérapie et la réadaptation neurologique) avait été bien engagé, certains accords avaient été trouvés avec les hôpitaux et les mutuelles, mais tout a été stoppé avec l'arrivée de la Covid.

M. Vieira confirme à ce propos qu'une réflexion est bien engagée sur ce centre équestre.

Mme Reveyrand fait remarquer une différence entre les résultats fonction compte de gestion et compte d'administration

Mme Tourvieille lui confirme qu'il y avait une erreur dans le rapport initial qui a été corrigée dans l'additif, envoyé dans un second temps.

Mme Pommaz voudrait savoir où en est la vente de la navette.

Mme Sibué-Allart indique que cette vente n'est pas encore engagée et que le conseil juridique du Symalim est en train de produire une analyse plus fine sur ce sujet, afin qu'une publicité soit produite pour mener cette vente.

M. Thiebaut fait remarquer une erreur sur le tableau page 8.

Mme Tourvieille lui confirme qu'il y avait une erreur dans rapport qui a été corrigée dans l'additif.

Mme Reveyrand fait remarquer que depuis plusieurs années sur le budget, 1million qui n'est pas engagé. Ce montant récurant pose question.

M. Vieira lui indique que cette somme est l'excédent issu des exercices précédents.

Mme Tourvieille rappelle que ce montant a été généré lors de la fusion des 2 syndicats Symalim et syndicat du canal de Jonage.

Mme Sibué-Allart fait remarquer qu'en dehors de ces recettes exceptionnelles, le syndicat est en déficit structurel réel. Elle pense que pour arriver à clore le mandat, il ne faut impérativement préserver cet excédent, qui pourrait être mobilisé en cas de besoin pour des événements exceptionnels.

M. Vieira confirme que les ressources sont très limitées, et remercie à ce titre le Département de l'Ain et de la Métropole de Lyon qui ont accordé une augmentation des participations statutaires d'investissement.

Mme Sibué-Allart précise que nouveau budget intègre des autorisations de programme qui constituent une nouveauté pour le Symalim, l'objectif étant de porter et de suivre les investissements importants qui s'étalent sur plusieurs exercices.

M. Vieira indique les autorisations de programme peuvent être revues à la baisse éventuellement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2022_09_ Actualisation de l'autorisation de programme n°2100 pour l'étude du fonctionnement hydrogéologique du Rizan

M. Trillat relève le fait que le Rizan est un des bijoux du site, et rappelle qu'il s'agit de mener une étude pour connaître les influences des assècs constatés ces dernières années. Le lancement de cette étude est en attente des cofinancements à obtenir dans le cadre du programme de restauration du Rhône.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_10_ Actualisation de l'autorisation de programme n°2101 pour la réhabilitation des toitures du centre équestre n°3

M. Trillat précise que les études comportent une hypothèse de pose de panneaux photovoltaïques, ce qui pourrait être une bonne alternative, vu la grandeur des toitures.

M. Trillat indique que ce sont des bâtiments de plus de 50 ans, qui se sont vu rajouter au fil des années des appentis, également en très mauvais état.

M. Gaitet précise que les assurances n'ont pas marché, car le toit est trop vieux et amianté, et que la Préfecture de l'Ain n'a pas retenu l'état de catastrophe naturelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_11_ Création de l'autorisation de programme n°2201 « Programme de restauration du Rhône de Miribel Jonage : accompagnement à la refonte »

Mme Sibué-Allart présente tous les éléments en détail.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_12_ Création de l'autorisation de programme n°2202 « Valorisation et pédagogie naturaliste »

Mme Sibué-Allart présente tous les éléments en détail et insiste sur le fait que l'accueil du public est maintenant lié avec une vraie sensibilisation de l'environnement.
Elle indique également qu'un vrai travail est mis en place avec le partenariat de Suntory.
Cette entreprise est intéressée par l'entretien de la forêt. Entretien que l'on fait déjà, mais qui permettrait de valoriser cette dépense.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_13_ Création de l'autorisation de programme n°2203 « Liaison entre le Canal de Miribel et la ViaRhôna »

M. Trillat présente tous les éléments en détail.

M. Vieira rappelle qu'un ouvrage pérenne est à l'étude, ouvrage plus cher, mais durable dans le temps.

Mme Pommaz relève qu'il y a eu 3 crues successives en 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_14_ Création de l'autorisation de programme n°2204 « Travaux et aménagements Eau et Nature »

M. Trillat présente tous les éléments en détail.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_15_ Création de l'autorisation de programme n°2205 « Travaux et aménagements Mobilités et VRD »

Mme Sibué-Allart présente les éléments.
Elle indique que l'AP comporte des aménagements pour l'accueil des transports en communs.

M. Brière pense qu'il faut effectivement des modes doux sur le sud et le nord.

M. Trillat donne des explications sur les types d'aménagements modes doux qui seront portés par cette AP.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_16_ Création de l'autorisation de programme n°2206 « Amélioration des pôles de services »

Mme Sibué-Allart indique qu'une réhabilitation de la ferme du Morlet est prévue dans cette AP. Pour information, c'est le lieu occupé par les services techniques de la Ségapal.

Ce bâtiment fait partie du patrimoine ancien : il contient de l'amiante, a des problèmes d'isolation thermique et de chauffage. Il est priorisé dans le plan patrimoine du mandat, et devrait faire l'objet de travaux, même sans subvention.

Mme Pommaz fait remarquer qu'il s'agit que les normes de sécurité soient respectées pour la sécurité des agents.

Mme Sibué-Allart donne des détails également sur le Centre Benoit Carteron, autre bâtiment qui doit être réhabilité, où les redevances sont limitées, mais où on peut se questionner, en sachant que nous avons besoin de ce patrimoine. Le centre aéré de Vaulx-en-Velin doit être réhabilité, mais nous n'avons pas de montant global d'autorisation de programme pour l'instant.

Mme Sibué-Allart cite également les petits travaux d'aménagement et d'équipement rassemblant des actions ponctuelles de types : toilettes, barbecue... afin d'accompagner un usage plus vertueux du parc.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_17_ Création de l'autorisation de programme n°2207 « 2^{ème} phase de l'expérimentation de la Lône de Jonage »

M. Trillat présente les éléments, en précisant que cette lône est hors d'eau depuis la fin de la première expérimentation qui avait été stoppée en 2020. En effet, cette période de mise en eau avait montré un certain risque en cas de pollution du Rhône, qui aurait pu rejoindre les puits de captage d'eau potable des Vernes. La seconde expérimentation devra donc prévoir un protocole de surveillance, d'alerte et d'intervention adapté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_18_ Création de l'autorisation de programme n°2208 « Moyens généraux du Symalim »

Mme Sibué-Allart présente les éléments.

M. Quiniou précise qu'il s'agit plus d'une orientation budgétaire qu'une autorisation stricte. Il pense qu'on s'éloigne un peu de l'autorisation de programme.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_19_ Création de l'autorisation de programme n°2209 « Mesures compensatoires du faucardage du Grand Large »

Mme Sibué-Allart présente les éléments.

Mme Reveyrand se demande la raison du faucardage en baisse.

Mme Sibué-Allart lui indique que cela vient de l'évolution des herbiers : nouvelles espèces rampantes et non remontantes, ce qui ne gêne pas la navigation, le faucardage étant réalisé avant tout pour la navigation.

M. Alloin voudrait savoir s'il n'y aura plus du tout de faucardage.

Mme Sibué-Allart lui indique qu'un marché est en cours avec l'entreprise Racine. Les crédits sont budgétés afin d'être prêt à faucarder si nécessaire, même s'il n'y a pas eu de besoin ces dernières années. En tout cas, si besoin, le déclenchement est immédiat.

M. Alloin désirerait savoir qui demande et déclenche le faucardage.

M. Trillat lui indique que la plupart du temps, les demandes viennent des bases nautiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_20_ Création de l'autorisation de programme 2210 « Centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques 2024 »

Mme Sibué-Allart présente tous les éléments en détail.

La réhabilitation de L'atol fait partie de l'enveloppe incluse dans le plan de mandat.

Le pôle France d'Aviron présent sur le parc peut grâce à la fédération améliorer et étendre leur installation. La salle séminaire pourrait servir à l'accueil de groupe, et nous pourrions réutiliser l'ancienne salle de forme.

Il s'agit maintenant de capter des co-financements, et des bénéficiaires pour le Symalim, ce qui est assez compliqué et fragile pour l'instant : cela dépendra de l'obtention de la labellisation Terres de jeux. Si nous arrivons à décrocher ce label, ceci viendra en déduction de l'enveloppe prévue initialement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTIONS DE MANDAT

Les conventions de mandats étant pour beaucoup déclinées des AP/CP déjà présentées, M. Vieira propose une présentation de l'ensemble en ne revenant en détail que sur les mandats non rattachés à une AP, et en laissant chacun poser les questions qu'il souhaite au fur et à mesure.

Les élus présents sont d'accord avec cette méthode.

2022_21__ Mandat n° 2211- Suivi des mesures compensatoires

2022_22__ Mandat n° 2221- Aménagement du Cloizu - Equipements de valorisation pédagogique et d'accueil du public

2022_23__ Mandat n° 2222- Aménagement du passage des deux lacs – Liaison du Canal de Jonage à la ViaRhôna

2022_24__ Mandat n° 2223- Développement de la stratégie déchets sur le Grand Parc

M. Vieira rappelle que ce sujet tient à cœur à Mme Creuze.

M. Vermeulin voudrait connaître les résultats de la première phase de cette opération.

M. Trillat indique que cette opération est plutôt positive, avec un tri des déchets recentré et bien effectué par les usagers. Finalement, le Grand Parc ne relève pas plus de dépôt sauvage qu'habituellement. Il précise qu'une telle expérience avait été réalisée au départ sur la plage du Prado à Marseille.

Il relève également un tri bien effectué, car très peu de refus au niveau du centre de traitement.

Il faut dire aussi qu'il y a eu une forte campagne d'accompagnement et de communication.

M. Alloin voudrait savoir si cette expérience peut être étendue sur l'anneau bleu ?

M. Trillat lui indique que tout est possible, mais que ce n'est pas envisagé actuellement.

M. Chapuis quitte le comité à 13h, et donne son pouvoir à M. Ray.

2022_25__ Mandat n° 2224- Equipements courants d'accueil du public 2022

2022_26__ Mandat n° 2231- Centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques 2024 – L'atol'

2022_27__ Mandat n° 2250- Petits aménagements de voiries 2022

M. Vieira indique la sécurisation du chemin du cabanon comprise dans ce mandat.

2022_28__ Mandat n° 2251- Amélioration d'espaces et de voiries pour l'accueil des nouvelles lignes de transports en commun

M. Trillat indique qu'il y aura 4 nouvelles lignes sur 2022.

Il précise que les dispositifs temporaires qui longeaient la route vers les Sablettes et le chemin du Fontanil (afin d'éviter le stationnement sauvage entravant la circulation) vont être remplacés par des lisses bois permanentes.

L'aménagement du parking des Sablettes est encore en discussion avec le Sytral, avant de pouvoir effectuer des travaux d'adaptation pour l'arrivée des bus.

M. Vieira espère ne pas engager les 100K € de prévus, même si le parking des Sablettes n'est pas vraiment très accueillant actuellement.

2022_29_ Mandat n° 2252- Gestion des dispositifs d'arrosage à distance et mise en place de sous-compteurs

M. Vieira pense notamment au parcours de golf et à l'épisode sécheresse.

2022_30_ Annulation du mandat n° 2111 « Etude du Rizan, fonctionnement hydrogéologique »

M. Vieira indique que c'est une conséquence directe du poste maillé de Mme Guibert.

L'ensemble des délibérations portant sur conventions de mandat sont adoptées à l'unanimité.

CONVENTIONS / MARCHES / CONCESSION

2022_31_ Convention de superposition d'usages de la digue du lac des Eaux Bleues établie dans le cadre de la prévention contre les inondations

M. Trillat présente les éléments.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_32_ Convention de superposition d'usages des aménagements au niveau du passage inférieur sous la RN346 (rocade est) au droit de l'allée du Fontanil, établie dans le cadre de la prévention contre les inondations

M. Trillat présente les éléments.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_33_ Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc Miribel Jonage et la gestion de la piste modes doux sur les berges du Canal de Jonage

Mme Sibué-Allart rappelle que l'avenant n°3 présenté ici ne prévoit pas de restitution pour non-accomplissement de service public.

M. Vieira indique qu'un 4^{ème} avenant arrivera au mois d'avril.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_34_ Association « Comité Social du Personnel de la Métropole Lyonnaise de ses collectivités territoriales et établissements publics » : convention année 2022

Mme Tourvieille présente les éléments.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2022_35_ Convention de partenariat avec la marque May Tea

M. Vieira rappelle que Mme Tarraud de Suntory avait fait une présentation lors du dernier bureau syndical qui était très intéressante.

M. Vieira ne peut que se féliciter du partenariat préexistant avec Suntory d'un montant de 100K€ par an pendant 20 ans.

Mme Vital précise que la nouvelle convention avec MayTea va dans le sens de la commande des élus en faveur de recherche de mécénat et de partenariat. Elle précise que la marque MayTea correspond à une boisson fabriquée en France et réalisée à partir de thé, de fleurs et de plantes.

Cette marque serait prête à s'impliquer pour un nouveau montant de 15K€ par an, sur une durée de 3 ans. Ce partenariat serait plutôt orienté vers des actions en faveur de la biodiversité.

M. Quiniou tient à rappeler l'historique du parc avec le groupe Suntory dont l'usine est à Meyzieu. Le lien entre le parc et cette entreprise est particulier puisqu'il a contribué à la retenir sur le territoire, alors qu'ils réfléchissaient à quitter le territoire. En effet, l'entreprise avait besoin d'eau de source pour sa production et souhaitait pouvoir puiser dans la nappe. Une prise d'eau sur le Grand Parc a alors été directement reliée à leur usine, et à cette occasion, ils ont signé la première convention de partenariat pour 20 ans.

M. Quiniou insiste sur le fait qu'il faut vraiment être vigilant dans le choix de nos partenariats afin que le parc ne devienne pas un espace publicitaire.

Mme Vital indique que justement, ce point est noté dans le contrat de partenariat proposé : simple utilisation des futurs panneaux pédagogiques pour indication du partenariat, comme ce qui existe actuellement avec Suntory.

M. Thiebault voudrait savoir s'il existe un accord entre Suntory et la marque Grand Parc.
Mme Sibué-Allart confirme qu'il s'agit d'une réciprocité : on valorise le partenariat et ils valorisent le Grand Parc.

M. Alloin se demande si un jour Maytea est racheté par exemple par Coca-Cola, la convention perdurera.

Mme Vital lui indique qu'il est possible chaque année de résilier le contrat, après une période de préavis.

Mme Garoutte voudrait savoir quels actionnaires dirigent Suntory.

Mme Vital lui indique qu'il s'agit d'une seule et même famille d'origine japonaise.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINTS DIVERS

M. Vieira remercie MM. Vermeulin et Brissard pour la mise à disposition de la salle de conférence.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Vieira lève la séance à 13h20.

Il informe du prochain comité qui aura lieu le 12 avril prochain.